

La définition de la sous épreuve d'économie–droit figurant ci-dessous est applicable à la session 2012.

Sous épreuve E 1 – Economie – Droit

Unité 11

Coefficient : 1

Contenu

Cette sous épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances en économie et droit afin de traiter une ou plusieurs questions sur des thèmes en relation avec une situation du domaine professionnel.

Evaluation

Il s'agit de vérifier que le candidat maîtrise les connaissances relatives au(x) thème(s), et qu'il sait mettre en œuvre tout ou partie des capacités suivantes :

- observer et analyser une situation d'entreprise ;
- mettre en évidence un problème de gestion et comparer des solutions envisagées ;
- dégager les incidences juridiques d'une situation d'entreprise ;
- analyser un document économique et/ou juridique ;
- analyser, représenter, interpréter des données quantitatives ou statistiques ;
- consulter, mettre à jour, exploiter une documentation juridique ou économique ;
- analyser un contrat.

En outre, seront appréciées les qualités rédactionnelles, la cohérence du raisonnement, la justesse du vocabulaire utilisé, la clarté et la concision de l'expression.

Modes d'évaluation :

A Contrôle en cours de formation :

La sous-épreuve comporte une situation d'évaluation écrite de 1 heure 30 maximum. Elle prend appui sur une ou plusieurs questions en relation avec une situation professionnelle, accompagnée(s) d'éléments documentaires

B Contrôle Ponctuel :

Sous épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 1 heure 30 minutes.

Cette sous-épreuve prend appui sur une ou plusieurs questions en relation avec une situation professionnelle, accompagnée(s) d'éléments documentaires.

Source : Extrait du référentiel